

## Adhésion au GDS Apicole de Haute-Garonne

**NAPI** : .....

**Je soussigné(e)** : .....

**Adresse** : .....

**Tél/Port** : ..... **Mail** : .....

Merci de cocher cette case si vous n'avez plus de ruches et nous renvoyer cet imprimé

Souhaite adhérer au GDS Apicole afin de bénéficier des actions sanitaires qu'il met en œuvre et de la distribution des médicaments anti-varroa dans le cadre de son PSE. Tarifs calculés pour intégrer la mise en place du Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) et les visites des ruchers (obligatoire dans le cadre du PSE).

Nous vous rappelons que cette adhésion est indépendante de la déclaration de ruche obligatoire qui doit être effectuée entre le 01/09/2019 et le 31/12/2019. **Uniquement dans le cadre des options 1 et 2 le GDSA peut gérer cette déclaration pour vous. (voir option).**

<b>Pour calculer le tarif de votre adhésion au GDS apicole - Année 2019</b>			
Calcul de la cotisation			<b>Total</b>
Tranches	Formule	R = votre nombre de ruches	
Moins de 30 ruches	Cotisation = 15 € + (0.50 € x R)		
De 30 à 150 ruches	Cotisation = 30 € + (0.25 € x R)		
Plus de 150 ruches	Cotisation = 60 € + (0.10 € x R)		

Exemples de calcul :

- vous avez 12 ruches (R = 12), votre cotisation s'élève à 21 € : 15 € + (0,50 € x 12) = 21 €

- vous avez 40 ruches (R = 40), votre cotisation s'élève à 40 € : 30 € + (0,25 € x 40) = 40 €

<b>OPTION 1</b>	Une assistance électronique (téléphonique si urgence) et une visite sanitaire annuelle par un <u>Technicien sanitaire apicole (TSA)</u> pour aide et conseils en matière sanitaire, visite qui fera l'objet d'un compte rendu au vétérinaire conseil du GDSA. Saisie électronique de votre déclaration de rucher par le GDSA (données à compléter au verso de ce document*)	50 € HT + Frais de déplacement.	<input type="checkbox"/>
<b>OPTION 2</b>	Une assistance électronique (téléphonique si urgence) et une visite sanitaire annuelle par <u>le vétérinaire conseil</u> de la section apicole du GDS 31 pour aide et conseil pour un bilan sanitaire annuel. Saisie électronique de votre déclaration de rucher par le GDSA (données à compléter au verso de ce document*)	200 € HT + Frais de déplacement.	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/> <b>ABONNEMENT 2019</b> Revue La Santé de l'Abeille	<b>18 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	

Date :

Signature :

A compléter  
si option 1 et 2  
uniquement

**NAPI** (numéro apiculteur) : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), Civilité :  Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

➤ **Je déclare posséder ce jour, en France, le nombre de colonies d'abeilles suivant :** \_\_\_\_\_

*Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation*

➤ **Je déclare placer mes colonies d'abeilles sur des emplacements situés sur les communes suivantes :**

*Les communes à reporter sont :*

- les communes comportant des emplacements occupés au jour de la déclaration
- les communes comportant des emplacements susceptibles d'être utilisés dans l'année qui suit la présente déclaration, si connues

COMMUNE	CODE POSTAL	N° DE RUCHER

Utilisez autant d'imprimés que nécessaire pour déclarer l'ensemble des communes. Signez chaque formulaire.

**Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire**

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_| Signature :

\* le récépissé de votre déclaration vous sera transmis par le GDSA31